

DECISION MODIFICATIVE N°2 2023

Réunion du Conseil Municipal 30 septembre 2023



SOMMAIRE

Le budget consolidé L'équilibre de la décision modificative n°2 - 2023 Les ajustements en section de fonctionnement

Les recettes complémentaires

Les ajustements en dépenses

Les mouvements en section d'investissement

Les dépenses

Les recettes



LE BUDGET CONSOLIDE

Tous mouvements confondus, la décision modificative n°2 (DM2) pour l'exercice 2023 s'établit, en dépenses et en recettes, à 1,99 M€, portant ainsi le budget 2023 consolidé (BP+DM n°1+DM n°2) à 148,48 M€.

Décision modificative n°2 - 2023	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles Fonctionnement	769 963 €	769 963 €
Propositions nouvelles Investissement	1 224 253 €	1 224 253 €
Total DM 2 - 2023	1 994 216 €	1 994 216 €
Budget 2023 « consolidé » (BP + DM 1 + DM 2)	148 476 476 €	148 476 476 €

3



L'EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE 2

La CRC a opéré une baisse de -2,716 M€ sur nos dépenses de fonctionnement dans l'objectif d'accroître l'autofinancement.

Comme annoncé en DM1, il est nécessaire de procéder à des ajustements en section de fonctionnement au regard de ces arbitrages rendus mais aussi des évolutions du contexte économique.

	Dépenses Recettes		
section de fonctionnement			
Propositions nouvelles (crédits réels)	4 072 737	769 963	
Mouvements d'ordre	-3 302 774	0	
Total	769 963	769 963	
section d'investissement			
Propositions nouvelles (crédits réels)	1 224 253	4 527 027	
Mouvements d'ordre	0	-3 302 774	
Total	1 224 253	1 224 253	
Total DM 2 2023	1 994 216	1 994 216	

Cela nous contraint à réduire exceptionnellement l'autofinancement arrêté par la CRC, de - 3 393 935 €.



LES AJUSTEMENTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT



FONCTIONNEMENT – LES RECETTES COMPLEMENTAIRES

La Ville est en mesure d'inscrire les recettes supplémentaires suivantes :

Les dotations et participations	BP 2023	Montant notifié	Montant DM2
DGF	4 800 000	4 838 176	38 176
DSU	1 050 000	1 161 786	111 786
DNP	420 000	438 257	18 257
FSRIF	350 000	509 765	159 765
FCTVA - Fonctionnement	50 000	62 197	12 197
Total	6 670 000	7 010 181	340 181

Celles-ci se complètent de trois recettes exceptionnelles :

- 320 543 € de dotation complémentaire versée par la MGP;
- 62 239 € de dotation de l'Etat (loi de finance rectificative du 1er décembre 2022) pour compenser, pour partie, la revalorisation des professionnels de santé suite à l'adoption du Ségur de la Santé;
- 27 000 € de reliquat d'aides de la CAF suite aux incidences de la crise sanitaire.

Enfin, la Ville porte un projet de résidence d'artiste en partenariat avec le collège Albert Camus et le soutien financier du Département (20 000 €).



FONCTIONNEMENT — REINSCRIPTIONS DES DEPENSES COUPEES PAR LA CRC

La CRC a opéré une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (-2,7 M€). Néanmoins, les projections de fin d'année confirment la nécessité de réinscrire certaines enveloppes pour un montant global de 2,19 M€ dont :

- 700 000 € sur les charges de personnel,
- 672 500 € sur les dépenses énergétiques,
- 200 000 € sur les charges d'intérêts.

Dépenses	Enveloppes réinscrites
CRC - COUPE DEPENSES ENERGETIQUES	672 500
CRC - COUPE DEGRAFFITAGE	15 000
CRC - COUPE EXPERTS PERILS	10 000
CRC - COUPE FORMATION PERSONNEL	40 000
CRC -COUPE CHANTIERS PARTICIPATIFS	10 000
CRC - COUPE MARCHE NOEL	70 000
CRC - COUPE IMPRESSIONS MAG MUNICIPAL ET AUTRES	19 000
CRC - COUPE GARDIENNAGE	5 200
CRC - COUPE TAXE FONCIERE	100 000
CRC - COUPE MARCHE REST SCOLAIRE	172 413
CRC - COUPE DSP PISCINE	172 412
CRC – COUPE CHARGES DE PERSONNEL	700 000
CRC - COUPE CHARGES INTERETS	200 000
TOTAL GENERAL	2 186 525



FONCTIONNEMENT – DEPENSES LIEES AUX EMEUTES

Le centre administratif Philibert Hoffmann occupé pour grande partie par la Direction de la Police Municipale a été la cible d'attaques répétées et a subi de nombreux dommages. Au-delà des dégâts que chacun a pu constater sur le domaine public, d'autres sites municipaux ont été touchés notamment :

- l'Hôtel de Ville,
- la médiathèque Yourcenar,
- le Centre Technique Municipal.

Pour faire face à cette violence, des dépenses ont été engagées en urgence.

Besoin en crédits nouveaux : 32 763 €

- frais de gardiennage pour les sites les plus vulnérables (chantiers en cours, CTM avec station de gaz...);
- frais de décontamination des locaux de la police municipale et des ateliers bâtiments suite à des départs d'incendie.



FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES NOUVELLES

Certaines enveloppes de fonctionnement doivent être adaptées pour un montant global de +1 853 449 € dont 1,35 M€ relevant de causes exogènes :

• Charges de personnel et indemnité élus : 721 000 €

• Dépenses énergétiques : 493 000 €

• Charges d'intérêts : 138 211 €

Les autres dépenses sont pour l'essentiel consécutives à des corrections post-BP ou à des régularisations :

Dépenses	Enveloppes inscrites
AMO TRANSPORTS URBAINS	35 325
LOCATION DE MODULAIRES - CHANTIER DE RENOVATION MATERNELLE BOIS PERRIER	48 000
FRAIS D'EXPOSITION ADEME	8 824
TAXE FONCIERE - Complément	46 763
ACTIVITES PERISCOLAIRES - SURCOUT GOUTERS	60 000
RESIDENCE ARTISTE IN SITU	20 000
PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICE - LIGNES TITUS	28 636
LOCATION SANITAIRES DECAUX	70 000
ADMISSIONS NON VALEUR 2023 ET CREANCES ETEINTES	40 142
ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR	43 548

Enfin, considérant les difficultés financières de certaines de nos associations – dont l'AGG – et la CRC ayant supprimé d'autorité toute enveloppe de soutien exceptionnel, la Ville inscrit une enveloppe provisionnelle de 100 000 € dans l'éventualité d'une demande de subvention complémentaire à venir et des arbitrages idoines que la Ville pourra rendre et soumettre ultérieurement au vote du conseil municipal.



L'INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cette décision modificative permet également l'individualisation suivante des crédits accordés lors du BP 2023 aux associations :

Association	Montant (€)	Objet
ALTM	-7 500	Dispositif de médiation sociale en milieu scolaire Arrêt de l'action - Renoncement à la subvention
LA COMPAGNIE IMAGINAIRE	2 000	Projet artistique et culturel
ARDEL - ASSOCIATION ROSNEENNE DETENTE ET DE LOISIRS	2 000	Promotion de la culture par l'organisation de sorties
CHŒUR DES TROIS VOIX	1 000	Pratique du chant
MAKING WAVES	5 000	Promotion de la liberté d'expression et de l'accès à l'information et à la culture
ROSNY FUTSAL	1 000	Pratique du football en salle appelé futsal
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PREGENTIL	-1 400	Erreur d'affectation au BP 2023
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE NIEPCE	1 400	<u>Projets</u> : Jardinage à l'école : 600 € Réalisation d'une fresque murale : 800 €
KARAIB+	3 000	Promotion de la culture antillaise
Enveloppe non affectée	-6 500	Ajustement des crédits
Total	0	

10



LES MOUVEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT



INVESTISSEMENT – LES DEPENSES CONTRAINTES

Les émeutes urbaines ont engendré des dommages aux biens. Des premières actions d'urgence ont été réalisées telles que le renforcement des clôtures entourant le Centre Administratif Hoffmann et le CTM ainsi que le renouvellement des extincteurs.

En complément et au même titre que la section de fonctionnement, la CRC a opéré des coupes en dépenses d'équipements devant être réinscrites :

- Travaux d'extension du réseau ENEDIS : 100 000 €
- Véhicule pour le futur DGST : 25 000 €.

Enfin, la Ville a été informée d'un trop-perçu de taxe d'aménagement à rembourser à hauteur de 367 083 €.

Dépenses	Enveloppes inscrites
EMEUTES - EXTINCTEURS	1 720
EMEUTES - SECURISATION ABORDS PM + CTM	27 400
CRC - COUPE EXTENSION RESEAU ENEDIS	100 000
CRC - COUPE VEHICULE DGST	25 000
REMBOURSEMENT TROP PERÇU TAXE AMENAGEMENT	367 083
TOTAL GENERAL	521 203

12



INVESTISSEMENT – LES NOUVELLES DEPENSES

Les crédits complémentaires de cette DM2 permettent également d'ajuster les dépenses d'investissement au regard de l'avancée des projets notamment.

Dépenses	Enveloppes inscrites
SUPPRESSION TVX RENOV CABLES HAUTS MATS	- 150 000
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	150 000
TRAVAUX COTEAUX DHUYS	500 000
REGUL PROGRAMME ENFOUISSEMENT RESEAU	190 000
MACHINES A VOTER	13 050
TOTAL GENERAL	703 050



INVESTISSEMENT – LES RECETTES

Pour financer les nouvelles dépenses d'équipements, les recettes suivantes sont inscrites :

- Cession foncière Secteur Girodit Vente du logement gardien, de la loge et des jardins au profit de la Société du Grand Paris dans le cadre du projet de la ligne 15 : +724 500 € ;
- Produit des amendes de police (différentiel par rapport à la prévision BP prudente) : +408 898 € ;
- FCTVA (différentiel par rapport à la prévision BP prudente) : +578 340 € ;
- Subvention de la Région pour les équipements de la police municipale : +21 703 €.

Enfin, le recours à l'emprunt vient compléter ces recettes à hauteur de 2 793 586 € portant l'emprunt d'équilibre à 8 179 674 €.



Merci de votre attention